

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 29 février 2024**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présents : 21
Absents excusés : 05

Date de convocation : 22/02/2024

Délibération N° PETR-D-2024-2902-04

Membres présents : 21 membres

Mesdames Denise BOEHLER, Mireille GOEHRY, Marie-Paule LEHMANN, Virginie ZIMMERMANN.

Messieurs Gaston BURGER, Bernard FREUND, Alain GROSSKOST, Gérard SCHWEITZER, Alain HIPPI, André JACOB, Jeannot KREBS, Laurent KRIEGER, Jean-Claude LASTHAUS, Pierre LUTTMANN, Raphaël MEHL, Georges PFISTER, Eric SCHAEFFER, Jean-Luc TOUSSAINT, Xavier ULRICH, Raymond ZILLIOX.

Membres absents excusés : 05 membres

Madame Claudine HUCKERT.

Messieurs Bernard LIENHARD, Nicolas RODRIGUEZ, Pierre ROTH, Jean-Jacques RUCH.

Objet : Budget primitif du PETR de l'année 2024

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil syndical le projet de budget primitif du PETR pour l'année 2024.

Ainsi, le projet de budget pour l'année 2024 s'équilibre comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 122 578,63 €
- La section d'investissement s'équilibre à 30 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1,

- **adopte** le projet de budget primitif 2024 au niveau du chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,
- **arrête** le montant du budget à :
 - o section de fonctionnement : 122 578,63 €
 - o section d'investissement : 30 000,00 €
- **approuve** le document comptable et ses annexes,

- **charge** le Président de l'exécution du budget en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes,
- **autorise** le Président **à passer et signer** tous les actes, conventions et contrats nécessaires à leur mise en œuvre,
- **autorise** le Président à procéder à des virements de crédits entre comptes de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % de la section (hors chapitre 012 - charges de personnel).

Fait à Truchtersheim, le 04 mars 2024

Le Secrétaire de séance,

Raymond ZILLIOX



Le Président,

Justin VOGEL

